

Office de Tourisme Ubaye Tourisme

Accord de Partenariat 2017

Promotion du Territoire par les Associations sportives

Entre

L'Office du Tourisme Ubaye Tourisme – 4, Avenue des 3 Frères Arnaud 04400 Barcelonnette, représenté par son Président en exercice, **Monsieur Rémi GUIBAL** dûment habilité à cet effet par **délibération** du conseil d'administration en date **15/09/2016**

d'une part

Et

Nom de l'association :	
Adresse	
Nom du Président :	Téléphone :
Site Internet :	E-mail :
Type et nom de la manifestation :	
Date de la manifestation :	
Fédération :	

d'autre part,

Ubaye Tourisme souhaite soutenir les associations sportives, qui organisent des manifestations de grande envergure et qui font une demande de soutien.

Préalable : définition

Associations sportives : ci-après dénommées « Organisateur »

Manifestation de grande envergure : sont uniquement concernées les manifestations sportives qui engendrent au minimum la venue de plus de 75 compétiteurs extérieurs au territoire.

Objet de l'accord :

Par le présent accord, établi pour l'année 2017, l'organisateur s'engage dans ce cadre à participer à la promotion du territoire en respectant ses obligations sous-décrites.

Obligations de « l'organisateur » :

- L'organisateur s'engage à valoriser par tous moyens l'image de marque du territoire ou de l'un de ses sites à travers les supports de communication réalisés pour l'occasion et à le citer lors des interviews presse,
- L'organisateur s'engage à identifier le territoire ou l'un de ses sites en tant que partenaire officiel de la manifestation sportive :
 - Présence du logo (du territoire ou de l'un de ses sites) de **manière TITRE** sur l'ensemble des supports papier (affiche, flyer, programme, catalogue, guide d'information, cartons d'invitation...). Sur ces mêmes supports, **présence en mention en bas à droite du site internet du territoire ou de l'un de ses sites.**
 - Lors de l'événement, citation du territoire ou de l'un de ses sites en tant que partenaire par le speaker.
 - Présence du logo du territoire ou de l'un de ses sites sur les résultats officiels.
 - Présence de banderoles : dans la zone de départ et d'arrivée de la manifestation, dans la salle ou le lieu de la cérémonie officielle d'ouverture, de clôture...
 - Présence du logo en fond de podium lors de la remise des prix.
 - Présence du logo avec lien actif si l'organisateur dispose d'un site web.
- L'organisateur s'engage à transmettre :
 - Un justificatif de l'ensemble des éditions concernant la promotion de la manifestation.
 - Un reportage photos sur le dispositif de présence des visuels du territoire.
 - La liste des engagés avec domiciliation des compétiteurs.
 - Le classement final des résultats de la manifestation.
 - La/les copie(s) du retour média (article presse, interview radio ou reportage télévisuel) afin de bénéficier du soutien financier et du bonus.
 - Le dernier bilan financier de l'association
 - Le budget prévisionnel de la manifestation, objet du présent accord

Engagement d'Ubaye Tourisme :

En contrepartie des obligations remplies par l'organisateur, Ubaye Tourisme s'engage à verser à l'association, après la manifestation, une participation suivant le barème défini ci-après, prenant en compte le nombre de participants extérieurs au territoire d'une part et le nombre de jours d'épreuves d'autre part.

La participation sera remise uniquement à chaque organisateur ayant respecté le partenariat.

Participation numéraire aux organisations sportives :

Dans le cadre d'une manifestation sportive, la participation sera définie comme suit :

En euros	75 participants	76 à 350 participants	351 à 1000 participants	1000 et plus
1 jour d'épreuves	500	800	1200	2000
2 à 5 jours d'épreuves	600	900	1500	2300
6 jours et plus d'épreuves	700	1000	1800	2500

Les journées d'épreuves s'entendent uniquement dans le cadre de la compétition, donnant lieu à un résultat officiel, accompagnées d'un classement ; sont exclus les jours couvrant l'accueil, les inscriptions, les reconnaissances, les entraînements ou autres.

Dans la mesure du possible Ubaye Tourisme dotera l'association en Tee-Shirt et en Podium (coupes et trophées).

Bonus suivant retombées médiatiques (*) :

Un coefficient s'appliquera sur la base du montant de la participation concernée. L'organisateur fera parvenir une copie de l'article, de l'interview radio ou reportage télévisuel, mentionnant son appartenance au territoire.

Les coefficients sont les suivants :

Citation "du territoire" et/ou photo du logo :

Média **national** coefficient 0,3

Média **régional** coefficient 0,2

Média **départemental** coefficient 0,1

Nota : un seul coefficient (départemental ou régional ou national) s'applique par manifestation et ce une seule fois, quel que soit le nombre de citations et de supports de presse obtenus.

Le montant des participations numéraires est **plafonné à 3250 €** par manifestation.

(*) Dans la mesure où les engagements « Obligations de l'organisateur » sus décrits ne seraient pas respectés, Ubaye Tourisme ne fournira aucun bonus, quelles que soient les retombées médiatiques obtenues.

Participation technique aux organisations sportives :

Dans le cadre d'une manifestation sportive, Ubaye Tourisme apportera son aide technique selon les besoins spécifiques, sous forme de ressources internes :

- Création graphique des supports de communication,
- Communiqués de presse spécifiques avec diffusion,
- Aide à la réalisation d'un dossier de demande de subvention départemental et/ou régional,
- Accès à la photothèque (visuels libres de droit) du territoire,

Dispositions finales :

Seules les manifestations sportives ayant eu lieu, accompagnées d'une copie des résultats avec la liste des engagés, du ou des article(s) de presse, de la bande son de l'interview radio ou d'une copie du reportage télévisé, permettront à l'organisateur de percevoir sa participation.

Ubaye Tourisme se réserve le droit d'exclure une manifestation pouvant nuire à son image de marque.

L'accord est valable au titre de l'année 2017.

L'accord de partenariat sera engagé dès réception de l'ensemble des documents:

- Accord de partenariat 2017 dûment complété et signé,
- Descriptif de la manifestation,
- Bon à tirer des éditions (supports de communication),

En retour, l'organisateur se verra remettre 4 banderoles du territoire pour la durée de l'événement (à restituer), le logo type du territoire ou de l'un de ses sites accompagné de sa charte d'utilisation.

Fait à Barcelonnette, le

Le président,
Rémi GUIBAL

(l'association sportive)